



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

budget

Question écrite n° 70707

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur la situation budgétaire de notre pays. La commission de l'Union européenne considère, dans un avis rendu fin novembre 2014, que plusieurs États (la France, l'Italie et la Belgique) ont un déficit ou une dette qui ne respecte pas les limites fixées, et leurs projets de budget 2015 présentent donc « un risque de non-conformité » avec les règles européennes. S'agissant de notre pays, selon les données disponibles 1,9 % de notre PIB était consacré aux dépenses de défense contre 1,1 % pour notre partenaire allemand (données 2012). Si on rapporte ce taux au montant du PIB de la France 2013 (2113,7 milliards d'euros) cela représente une dépense de près de 40 milliards d'euros. Cette dépense nous permet non seulement d'exercer notre souveraineté mais c'est aussi une dépense qui bénéficie à l'Europe entière au titre de la sécurité du continent et des opérations militaires extérieures. Cette dépense nationale ne devrait être pas mieux prise en compte par l'Union. La situation actuelle apparaît anormale dans la mesure où certains États supportent quasiment seuls une dépense qui par vocation devrait être partagée. Elle lui demande son point de vue sur cette question et les initiatives qu'elle appelle selon lui un nécessaire rééquilibrage.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70707

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 décembre 2014](#), page 10185

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)